

Christian Plantin, *Essais sur l'argumentation. Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative.*

Xavier Mignot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3114>

DOI : 10.4000/praxematique.3114

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1992

Pagination : 155-158

ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Xavier Mignot, « Christian Plantin, *Essais sur l'argumentation. Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative.* », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 18 | 1992, document 7, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 25 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3114> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.3114>

Tous droits réservés

Christian PLANTIN

ESSAIS SUR L'ARGUMENTATION. INTRODUCTION LINGUISTIQUE À L'ÉTUDE DE LA PAROLE ARGUMENTATIVE : Paris, 1990, éditions Kimé (Collection « Argumentation et sciences du langage »), 351 p.

Voici le premier volume d'une jeune collection. Il touche à un domaine qui avait été longtemps abandonné, en particulier sur l'Ancien Continent, mais qui connaît un regain de faveur : celui que traitait l'antique rhétorique, et plus précisément l'argumentation. Parmi d'autres disciplines elles aussi intéressées, la linguistique s'enrichit ainsi d'un champ de recherche. Devant ce succès soudain, on pense à ce qui s'est passé il y a une douzaine d'années pour la pragmatique, à ceci près que la pragmatique n'avait guère de racines lointaines. Autre point commun, pour la France : notre pays est en retard sur d'autres, en dépit du rôle précurseur joué par quelques chercheurs tel Oswald Ducrot.

Comme il est fréquent pour les livres d'aujourd'hui, tout n'est pas neuf dans l'ouvrage recensé : Plantin a réutilisé certains de ses travaux antérieurs. Mais on a autre chose qu'un recueil d'articles. L'auteur nous donne un ensemble original, même si, nous dit-il avec modestie, il ne songe pas à écrire « une Somme disciplinaire qui synthétiserait toutes les connaissances dans ce domaine ». D'autre part, si ses préoccupations sont diverses, l'une des plus saillantes concerne la pédagogie, ce qui apparaît dans le plan. L'argumentation peut en effet faire l'objet d'un enseignement, et à une époque où on se demande comment renouveler l'apprentissage de l'expression et de la pensée — elles sont inséparables —, son introduction dans les écoles et les universités pourrait bien se révéler fructueuse.

Les trois premiers essais constituent une sorte de bilan, avec retour sur le passé. Le premier se demande ce qu'il en est présentement des études sur l'argumentation, surtout en France où les travaux publiés à l'étranger, comme le *Traité de l'argumentation* de Perelman et Olbrechts-Tyteca, pourtant ancien (1958), semblent avoir eu peu de lecteurs. Dans le second essai, Plantin, évoquant les renaissances successives de la rhétorique aux Etats-Unis, retrace son histoire du XVIII^{ème} siècle à nos jours : elle s'est détachée de la discipline mère que l'anglais a été pour elle un certain temps et, lorsqu'à la fin du siècle dernier, les universités américaines, à l'image des universités allemandes, se sont organisées en départements, elle a trouvé place dans des départements autonomes, qui ont fini par s'accorder sur l'appellation de « *speech departments* ». Les racines de l'argumentation dans la sophistique antique, ainsi que dans la discipline qui s'est formée sous le nom de rhétorique, font l'objet du troisième essai.

Après cet état des lieux, Plantin répertorie les moyens dont on dispose. Son quatrième essai examine d'un point de vue de linguiste les langages de l'argumentation. Il y analyse en particulier, pour le français et l'anglais, les familles lexicales construites sur le radical *argu-*. Dans le cinquième essai, il évoque l'approche logique : on évalue généralement les argumentations courantes à l'aune d'une discipline aujourd'hui solidement constituée, la logique formalisée ; mais cette démarche rend-elle vraiment justice à la spécificité de l'objet qu'on prétend apprécier ? Quant au sixième, à la recherche de méthodes et d'arguments, il reprend en les modernisant les tâches que s'étaient fixées *l'inventio* et la *dispositio* des anciens rhéteurs. Comme eux, Plantin ne pense pas qu'il suffise de faire confiance à l'inspiration pour nourrir et structurer des discours convaincants.

Les deux derniers essais envisagent l'avenir de l'enseignement. Tout d'abord, l'auteur estime que l'argumentation, en tant que discipline autonome, ne doit pas apparaître dans les programmes avant l'Université. Préalablement, donc dans le second degré, il faut avoir acquis la maîtrise pratique des structures les plus complexes de la langue maternelle, ce qui demande plus de temps et d'efforts que les générativistes ne l'imaginaient, et il serait prématuré de faire jouer ici à l'argumentation un rôle autre qu'auxiliaire. Le dernier essai, intitulé « Analyses argumentatives », illustre sur des exemples ce que pourrait être cet enseignement de l'argumentation. Plantin y fait état des expériences qu'il a lui-même menées avec ses étudiants.

Mais laissons la pédagogie pour évoquer, hélas non sans devoir choisir, quelques-uns des autres thèmes traités. La préface fait référence à la pragmatique, responsable de la distinction entre illocutoire et perlocutoire : si jusqu'à présent on s'est surtout intéressé aux intentions énonciatives qui sont incluses

dans le langage, donc à l'illocutoire, l'étude de l'argumentation déplace l'intérêt vers cette finalité perlocutoire essentielle qui consiste à convaincre. Aux trois fonctions expressive, impressive et descriptive que depuis Bühler on attribue au langage, il faudrait en ajouter une quatrième, transversale, la fonction argumentative. Mais s'agit-il de convaincre ou de persuader ? Distinction classique sur laquelle Plantin s'interroge, sans durcir l'opposition. Et il a sûrement raison de considérer comme valables les arguments qui visent la personne de l'adversaire ou la sensibilité de l'auditoire, pas seulement les arguments de type factuel ou rationnel.

Ce n'est pas à dire que ces derniers soient négligés. L'auteur se lance avec compétence, quand il le faut, dans des analyses de logique classique, ainsi à propos de l'implication exprimée par *si*. Mais il ne s'en contente pas. Pour être fidèle à la réalité argumentative, on doit sans cesse prendre en compte une logique intuitive et diversifiée, celle du langage et du raisonnement courants, pour laquelle il n'existe même pas d'appellation consacrée. Selon Plantin, on a intérêt, dans une argumentation complexe, à rechercher les « cellules argumentatives » qu'a définies Stephen Toulmin en 1958. Une telle cellule élémentaire comporte deux assertions, dont l'une est une donnée de fait et l'autre une conclusion ; entre elles, le lien est assuré par une « loi de passage », assez rarement explicite. C'est souvent un « topos », comme a dit Aristote, un de ces lieux communs, de ces opinions reçues qui s'expriment volontiers sous forme de proverbes ou d'expressions toutes faites. Mais les *topoi* sont parfois contradictoires et presque toujours discutables. Ils varient selon les temps, les endroits, les milieux, les personnes. Aussi les convictions qu'on invoque ou qu'on tente de susciter ne s'établissent-elles et ne valent-elles qu'en contexte. Elles font perpétuellement l'objet de litiges, comme le sens des termes dont on se sert. Sur tous ces points, on appréciera les réflexions et les tentatives de classification dont le livre est prodigue.

Terminons en insistant sur une de ses originalités majeures. Il ne se dispense pas de porter des jugements de valeur, sur deux plans au moins. Sur le plan le moins élevé, il s'agit d'établir si telle argumentation est bien ou mal conduite, c'est-à-dire si elle est de nature à convaincre de la thèse que son auteur soutient. L'enseignant qui propose un exercice d'argumentation — ce qu'est du reste la dissertation — est professionnellement contraint à décerner des notes, mais une attitude critique comparable s'impose, en dehors même de la pédagogie, à toute étude scientifique des textes argumentatifs. Ce ne sont pas des objets à considérer d'un œil neutre au nom d'une objectivité prétendue. Il faut les classer selon l'efficacité potentielle qu'ils ont, car elle en est constitutive.

Sur un tout autre plan, les études de rhétorique et d'argumentation rouvrent la querelle que Platon avait cherchée aux sophistes : l'argumentation est-elle licite quelle que soit la cause qu'elle sert, peut-on accepter que la même personne se targue de défendre indifféremment deux thèses contradictoires ? Il a semblé pendant longtemps que Platon, par la bouche de Socrate, avait gagné la partie en alléguant qu'on ne pouvait mettre à parité la vérité et l'erreur ni non plus, par conséquent, les argumentations qui y mènent : seule la fin justifierait les moyens. Mais à un esprit contemporain, l'attachement apparemment honorable à une vérité absolue fait craindre le fanatisme et ses aveuglements. Le relativisme des sophistes rencontre aujourd'hui plus de bienveillance. Déjà de l'avis d'Aristote, l'argumentation ne fonctionne légitimement que dans le domaine du probable, à l'inverse de la démonstration qui, elle, aboutit au certain, donc au

contraignant, mais qui ne se pratique valablement que dans des domaines bien déterminés. Enrichir ses moyens d'argumenter, avec soi-même comme avec autrui, c'est augmenter ses chances d'atteindre des vérités qui sont inévitablement partielles et provisoires, dans le domaine des faits et dans celui des valeurs ; c'est se comporter en homme libre, méfiant envers les certitudes dogmatiques et attaché au progrès. Plantin, sur l'argumentation, ne cesse d'argumenter en ce sens.

On voit la richesse du livre. Elle fait un peu regretter l'absence d'un index des matières, qui aurait facilité la consultation. Et puisque nous en sommes aux questions de forme, remarquons que parmi les coquilles, il faut en corriger un très petit nombre pour rétablir la clarté du raisonnement : page 163, ligne 22, on lira « Y sous-entend-il (...) » et non « X sous-entend-il (...) » ; page 258, lignes 31-32 « (...) topos de l'acte (...) » et non « (...) topos de la personne (...) » (la définition de ces topoï est donnée p. 254). Mais ce ne sont que brouilles, dans un ensemble dont l'intérêt ne se dément jamais.